

COURAGE CIVIL. — HONNEUR. — PATRIE. — LIBERTÉ. — PROGRES.
GAITÉ. — SANTÉ. — BIEN-ETRE. — SAVOIR.

LE FANTASQUE

JOURNAL CRITIQUE, INDUSTRIEL, LITTÉRAIRE ET NATIONAL, DES DEVOIRS, DES DROITS
ET DES INTÉRÊTS CANADIENS.

an obéis ni ne commande à personne, je vais où je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut

Imprimé et publié par

N. AUBIN, Rédacteur.
W. H. ROWEN, Imprimeur.

N° 32, Rue St. Jean, Haute-Ville.

Ce journal paraît deux fois par semaine, le MERCREDI et le SAMEDI. L'An-
née est de 24 numéros et se divise en trimestres de 8, sans perte pour
l'année. — On ne reçoit point de souscription pour moins de six mois. — Le prix du port
à la poste est une piastre pour toute la province. — Toutes communications, deman-
des de renseignements doivent être adressées. — On insère gratuitement tous les ar-
ticles publiés et inédits publiés ; ceux de nature purement personnelle ou privés ne
sont admis qu'après un rénumération de 2 sous par ligne.

PRIX DES ANNONCES. Première insertion, 6 lignes et au-dessous, une demi piastre.
Au dessus de 6 lignes, 8 sous la ligne. Chaque insertion suivante se fait au
prix ci-dessus. — Les annonces non accompagnées d'ordre sont continuées
jusqu'à avis contraire.
— PRIMES. On donne le journal gratis aux personnes qui fournissent des annonces
au montant de quatre piastres. Celles qui en insèrent pour dix piastres ont droit
en outre à des ouvrages de littérature pour la valeur de 2 piastres. On déduit moitié aux
encanteurs, à prendre en ouvrage. Les agents reçoivent la feuille gratis.

Mélanges Littéraires.

La mère en permettra la lecture à sa fille.

L'ÉCOLE DES JUGES D'INSTRUCTION.

I

M. Frémay (tel est le nom que vous voudrez
bien accepter pour un de nos juges d'instruction)
est un homme de trente ans environ, d'éducation
solide, studieux, grave, bienveillant, compré-
hendant ses fonctions et les exerçant avec zèle, soin
et mesure ; en quelques mois, beaucoup plus
magistral qu'il n'est, à la différence de certains
autres de ses collègues, qui sont beaucoup plus
hüisiers que magistral.

M. Frémay avait à instruire une affaire d'as-
sociation secrète compliquée d'un peu de com-
plots, des mandats de perquisition et des man-
dats d'amener avaient dû être lancés, et l'un de
ces mandats produisit l'arrestation d'un jeune
homme, chez qui le commissaire avait saisi deux
ou trois lettres en chiffres. Un matin le prévenu
était en présence du juge.

—Monsieur, lut dit celui-ci, ces lettres chif-
frées ont un grave indice contre vous. Vos
antécédents sont accusateurs ; vous avez fait
partie de presque toutes les sociétés politiques et
vous avez même été compromis dans une émeute.
Je dois convenir que les notes de police vous sont
beaucoup plus favorables depuis deux ou trois ans ;
mais cette écriture hiéroglyphique, qui n'est guères
à l'usage que des conspirateurs, en tendrait-elle pas
à faire croire que, si vous avez semblé depuis
quelque temps renoncer à la politique militante,
c'était moins pour vous retrancher dans la politique
de discussions que pour vous jeter dans les menées
ténébreuses de la sédition secrète ?

— Vos suppositions sont gratuites, M. le juge ;
il n'y a ni délit ni même politique dans ces lettres
mystérieuses.

—Preuvez-le donc, et vous serez libre à l'in-
stant, car il ne reste de charges contre vous que
ces malheureux papiers. Et vous conviendrez
qu'ils sont passablement suspects.

— Je ne dis pas non ; mais si je pourrais parler,
vous verriez qu'ils ne méritent pas de l'être.

— Vous essayez donc de compromettre vos
correspondants ? C'est un motif de plus de vous
tenir en suspicion.

— Non encore une fois, ces lettres n'ont encore
rien à démêler avec le code pénal, et je vous
répète qu'elles sont tout à fait à la politique.

— Et bien, donnez-m'en la clé et je vous
promets de m'en assurer à l'instant même.

— C'est impossible !

— Soit ce cas, nous les ferons examiner par les
hommes de l'art.

Eugène Loisel (ce sera son nom) ne voulant
rien ajouter, M. Frémay dut le faire conduire en
prison.

Tous les prudhommes, experts et assermentés
près les cours et tribunaux, furent convoqués au-
tour des hiéroglyphes ; ils se fatiguèrent les yeux

durant huit jours, et finirent par trouver (il faut
bien que les prudhommes trouvent quelque chose)
— Citoyen,

— Toutes nos mesures sont prises ; tiens-toi prêt
de ton côté. Je t'avertirai quand il sera temps.

— Discrétion et prudence !

— Ladite lettre, d'après les experts, n'était pas
écrite par Eugène Loisel, et par conséquent de-
vait lui avoir été adressée.

— Nourri interrogatoire.

— Prévenu, la lettre est déchiffrée.

— Eugène pâlit et son émotion n'échappa point à
la perspicacité de M. Frémay.

— Et voici le contenu qu'on vous a remis.

— M. Loisel lut et dit en riant :

— Je fais compliment à vos experts.

— La lettre est-elle réellement écrite par une
main étrangère, et vous n'a-t-elle été adressée ?

— Quant à cela, ils ont dit vrai.

— Relevez-moi-elle le texte que vous venez de
lire ?

— Pas le moins du monde.

— Traduisez-la donc vous-même. Je ne puis
pas vous dire que la clé découverte par les experts
me semble très nette et bien sûre ; mais enfin ce
sont les gens les plus expérimentés dans la partie,
et si leur rapport ne produit pas une entière con-
viction, il établira du moins une grave présomp-
tion contre vous. Comment, vous prétendez que
cette lettre est innocente, et lorsqu'il suffirait d'un
mot pour vous justifier, vous gardez le silence !

— Ce silence, songez-y bien, vous accuse bien plus
encore que le rapport des experts.

— La traduction est fautive et ridicule ; je n'a-
jouterai rien de plus.

M. Frémay avait en reconnaissance un air de vé-
rité dans les paroles de son prévenu. Désespé-
rant d'obtenir de lui le mot de l'énigme, il résolut
de le chercher lui-même. Il se mit à feuilleter
toutes les papiers saisis chez Eugène Loisel, et
fixa principalement son attention sur un groupe
de signes qui, perdus dans le coin d'une feuille et
ressemblant à des lettres, attirèrent les regards de
plusieurs personnes. Il s'informa de plusieurs
parties, n'aurait point arrêté les regards de la police.
Quoiqu'il ne fût pas expert assermenté près les
cours et tribunaux, il y trouva l'alphabet dont on
s'était servi pour la lettre. Appliquant sur-le-
champ la découverte, il traduisit à son tour, prit
ses précautions en conséquence, et fit appeler le
prisonnier.

— Monsieur, j'ai la traduction et je suis sûr,
cette fois, qu'elle est exacte. Écoutez :

— Mon cher ami,

— Vos soupçons sont mal fondés et je suis sûr
que vous êtes déjà fié de les avoir conçus ;
mon amour aurait dû vous rassurer. J'irai pro-
bablement promener ce soir avec ma mère aux
" Tuileries."

— A-t-je rencontré juste ?

— Pourquoi plutôt que la première fois ? Ré-
pondit Eugène fort ému.

— Parce que j'ai découvert un alphabet écrit
par vous. Cette lettre est signée : MARCELLE
BERNIER.

— Eugène ne répondit rien, et le juge continua :

— Ce nom est effectivement porté par une jeune
personne, enfant d'une famille honorable. Je sais
que vous connaissez cette famille. La lettre est-
elle de mademoiselle Bernier ?

— Je ne puis ni ne dois vous répondre.

— Comme la loi ne remet l'instruction pour
rechercher la vérité aussi bien en faveur des ac-
cusés que contre eux, j'ai un moyen tout simple
de lever mes doutes ; je puis citer mademoiselle
Marcelle...

— Oh non ! je vous en prie ! Elle ne pourrait
comparaitre devant vous sans que ses parents en
fussent informés, et vous la placerez entre un
meneston ou un aveu pénible.

— Aussi ne le ferai-je point. Cette lettre est
donc bien de mademoiselle Bernier. Si vous
m'avez dit cela le premier jour, vous seriez de-
puis long-temps en liberté.

— Vous comencez.

— A merveille ; mais que diable ! le sacrifice
personnel a des bornes. En vous faisant, vous
ne vous exposez pas seul, vous compromettez
avec vous tous ceux qui sont impliqués dans l'a-
faire d'association et sur qui vos correspondances
chiffées pourraient faire planer de terribles soup-
çons. Le secret était délicat, j'en conviens ;

mais on a un peu de confiance...

— Je sais que vous la méritiez.

— N'en parlons plus. N'espérez pas toutefois
que j'aille vous faire agir à l'instant même. Je
n'ai pas d'arrière pensée ; mais les conspirateurs
sont fins et rusés, et il se pourrait à la rigueur
que cette lettre eût deux combinisons de signes,

— l'une, qu'on laisserait surprendre à la police et
qui offrirait un sens innocent ; l'autre, qui res-
terait per suite à l'abri des recherches et dont le
sens serait coupable.

— Je vous affirme que vous savez tout.

— Je le crois ; mais il faut que j'aie la certi-
tude. Vous ne serez relaxé que lorsque j'aurai
reçu de la signature l'assurance positive que la
lettre n'est point supposée.

— Comment pouvez-vous sans danger...

— Fiez-vous à moi pour ce que ce résultat soit
obtenu avec toutes les ménagements nécessaires.
Je chercherai. Mon moyen, pour être plus prudent,
sera sans doute moins expéditif ; mais je crois, et
vous savez de mon avis, qu'il vaut mieux que
sortiez un peu moins vite de prison et que per-
sone ne soit compromis.

— J'y resterai plutôt dit anané.

— J'espère qu'il ne me faudra pas dix jours.
En attendant, puisque la présumption est pour
vous, je vis donner des ordres pour que vous

vous soyez aussi bien qu'on peut être en prison.

— Mille fois merci ! Vous êtes un juge d'in-
struction modèle !

— Je ne fais que mon devoir.

— C'est précisément ce que je voulais dire.

Quelques jours plus tard, il y avait bal chez M.
Solenne et, riche banquier de rue Neuve-des-
Mathurins, un petit groupe de trois jeunes filles
assises sur les premiers gradins, et de deux jeunes
gens debout devant elles, s'était formé près d'une
croisée. On parlait de la familiarité des conversa-
tions entre danseurs, vieux sujet presque aussi futile
que les conversations mûres.

— On croirait, dit tout à coup une jolie blonde,
que ce monsieur a décodé nous regarde. Le con-
traire-nu, Marcelle ?

— Je ne crois pas.

A ce finir.